

Classification Sablé sur Sarthe

4 catégories pour des interventions adaptées

« Nous avons classifié les espaces en quatre catégories », explique Thierry Duteuil, responsable des espaces verts. « Il faut considérer l'espace comme un grand jardin, propre et agréable ».

- Catégorie 1 : **parcs, jardins et squares** dont le fleurissement doit être riche et les espaces jardinés.
- Catégorie 2 : **ronds-points, îlots directionnels, squares secondaires**, accompagnement de voirie et contours de bâtiments publics font l'objet d'un entretien moins fréquent.
- Catégorie 3 : accompagnement du **bâti privatif**.
- Catégorie 4 : **coulées vertes**. Ces espaces extensifs sont gérés d'une manière plus naturelle. Ils doivent être praticables, sécurisés, ouverts, propres et adaptés au paysage qui les entoure.

3 niveaux de veille

Pour l'ensemble de ces espaces, trois niveaux de veille définissent la priorité des interventions.

Salubrité et sécurité : effacement des tags, ramassage des déjections canines, vérification du mobilier urbain et des aires de jeu font partie de cette veille prioritaire.

Veille botanique : taille des arbustes et jardinage.

Embellissement, fleurissement, décoration et l'amélioration de l'espace. De l'aménagement ponctuel au semi de **fleurs sauvages** en bord de Vaige, chaque espace bénéficie d'un traitement adapté.

« Nos interventions se rapprochent parfois du Land Art, ou du concept des [jardins en mouvement](#) de Gilles Clément. Nous suivons cette vision moderne des espaces naturels » précise encore Thierry Duteuil.